



Cahier Spécial des Charges

**COD2299611SH6-10541**

**Marché de Fournitures relatif à la mise en place d'un  
accord-cadre pour la fourniture et la livraison  
d'équipements informatiques**

**Procédure Ouverte**

## **LISTE DES QUESTIONS-REPONSES**

**Les clarifications ci-dessous font partie  
intégrante du Cahier spécial des charges.**

N°	Objet de la demande	Réponse
1	<p>Dans le cadre de l'appel d'offres portant la référence COD2299611SH6-10641, relatif au marché de fournitures pour la mise en place d'un accord-cadre pour la fourniture et la livraison d'équipements, comportant 6 lots :</p> <p>Lot 1 - Ordinateurs, Lot 2 - Accessoires, Lot 3 - Imprimantes, Lot 4 - Visioconférence, Lot 5 - Téléphonie, Lot 6 - Écrans,</p> <p>Nous souhaiterions savoir si une soumission séparée pour chaque lot est obligatoire, ou s'il est possible de grouper l'ensemble des lots dans une offre unique dans le cas où nous souhaiterions soumissionner pour la totalité des lots.</p>	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Nous vous remercions pour votre question relative à la procédure référencée COD2299611SH6-10541.</p> <p>Veillez noter que la bonne référence est COD2299611SH6-10541 au lieu de COD2299611SH6-10641.</p> <p>Nous vous invitons à vous référer aux dispositions du dossier d'appel d'offres, et plus particulièrement aux instructions aux soumissionnaires, qui précisent les modalités de soumission par lot.</p> <p>De manière générale, les opérateurs économiques peuvent soumettre une offre pour un ou plusieurs lots. Chaque lot fait toutefois l'objet d'une évaluation distincte, et l'offre doit être clairement structurée de manière à permettre l'analyse séparée de chacun des lots (y compris en ce qui concerne les aspects techniques et financiers).</p> <p>Nous vous rappelons que toutes les exigences détaillées (structure de l'offre, documents requis, modalités de présentation, etc.) sont précisées dans le cahier spécial des charges (CSC) et ses annexes.</p> <p>Conformément aux principes de transparence et d'égalité de traitement, toute communication relative à la procédure doit être introduite exclusivement via les canaux prévus dans le dossier de marché.</p> <p>Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons plein succès dans la préparation de votre offre.</p>

2	<p>Dear Sir/Madam,</p> <p>Kindly assist us with the English Version of the attached Tender document.</p> <p><b>Best Regards</b></p>	<p>Dear Sir/Madam,</p> <p>We thank you for your message.</p> <p>Please note that, in accordance with the provisions of the tender documents, the Contracting Authority is not required to provide translations of the tender dossier. The official version of the documents is the version published in the original language, which alone shall prevail.</p> <p>Tenderers remain free to use French, Dutch or English in their communications, and to obtain, if necessary, their own translations of the tender documents.</p> <p>Kind regards,</p>
3	<p><b>1. FORMULE DE RÉVISION DES PRIX (§ 5.8.2)</b></p> <p>La formule d'indexation figurant à l'article 5.8.2 est libellée comme suit :</p> $PY = P0 \times (IPC0 / PCY)$ <p>Telle qu'elle est rédigée, cette formule produit un prix révisé inférieur au prix initial lorsque l'indice IPC augmente (situation inflationniste), ce qui semble contraire à la logique économique d'une clause de révision standard. Nous comprenons que la formule correcte devrait être :</p> $PY = P0 \times (IPCY / IPC0)$ <p>Pourriez-vous confirmer la formule applicable ou, le cas échéant, publier un rectificatif au CSC ?</p>	<p>La formule actuellement reprise dans le cahier spécial des charges est la suivante :</p> $PY = P0 \times \frac{IPC0}{IPCY}$ <p>Après analyse, il apparaît effectivement que, telle que formulée, cette expression peut conduire à une diminution du prix révisé en cas d'augmentation de l'indice IPC.</p> <p><b>Dès lors, il convient de retenir la formule correcte suivante (Option 1) :</b></p> $PY = P0 \times \frac{IPCY}{IPC0}$ <p>Cette formulation garantit une évolution du prix conforme à la variation de l'indice des prix à la consommation.</p>

<p><b>2. RÉVISION DES PRIX, PÉRIODICITÉ ET PORTÉE (§ 5.8.2)</b></p> <p>L'article 5.8.2 prévoit une révision annuelle des prix à la date anniversaire de l'accord-cadre, sur demande du fournisseur. Pourriez-vous confirmer qu'aucun autre mécanisme de révision en cours d'année n'est prévu, notamment en cas de variation significative de l'indice IPC entre deux dates anniversaires ? Dans la mesure où la République Démocratique du Congo peut connaître des fluctuations de prix importantes sur des périodes courtes, le pouvoir adjudicateur envisage-t-il d'introduire une clause de révision exceptionnelle en cas de variation de l'IPC supérieure à un seuil défini? Quid des fluctuations de la chaîne d'approvisionnement mondiale ?</p>	<p>Conformément à l'article <b>5.8.2 du cahier spécial des charges</b>, la révision des prix est prévue <b>uniquement sur une base annuelle</b>, à la date anniversaire de la conclusion de l'accord-cadre, et s'applique exclusivement aux marchés subséquents dont la date de commande est postérieure à cette révision.</p> <p>Aucun autre mécanisme de révision en cours d'année n'est prévu par le cahier spécial des charges, y compris en cas de variation significative de l'indice des prix à la consommation (IPC) entre deux dates anniversaires.</p> <p>En outre, le CSC ne prévoit pas l'introduction d'une clause de révision exceptionnelle fondée sur un seuil de variation de l'IPC, ni de mécanisme spécifique lié aux fluctuations de la chaîne d'approvisionnement mondiale.</p> <p>Les soumissionnaires sont dès lors invités à <b>intégrer dans leurs prix l'ensemble des risques liés aux variations conjoncturelles</b>, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les fluctuations de l'IPC entre deux dates de révision ;</li> <li>• les évolutions des coûts logistiques et de la chaîne d'approvisionnement</li> </ul>
<p><b>3. POSTES 8 ET 9, LOT 3 IMPRIMANTES INDIVIDUELLES (§ 7.2 et Annexe 1)</b></p> <p>Le formulaire d'offre (§ 7.2) distingue deux postes pour les imprimantes individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste 8 : Imprimante individuelle, Couleur</li> <li>- Poste 9 : Imprimante individuelle, Performant</li> </ul> <p>Or, les spécifications techniques de l'Annexe 1 ne font apparaître, pour la catégorie « Imprimante individuelle », que deux profils : Noir &amp; Blanc et Couleur, sans profil «</p>	<p>Ce poste ne devrait pas exister, car il a été ajouté dans le CDC sans correspondance dans les spécifications techniques. À mon sens, étant donné qu'aucune spécification technique n'est applicable au poste 9 et que celui-ci ne figure pas dans « l'Annexe_Spécifications techniques », il ne devrait pas être pris en considération.</p>

<p>Performant » distinct.</p> <p>Pourriez-vous préciser les spécifications techniques applicables au poste 9 et indiquer en quoi ce profil se distingue du poste 8 ?</p>	
<p><b>4. TABLEAUX INTERACTIFS, AFFICHAGE SIMULTANÉ (Annexe 1, Lot 6)</b></p> <p>Les spécifications des tableaux interactifs indiquent les capacités d'affichage simultané suivantes via la technologie SmartView+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 85" Très performant : jusqu'à 4 écrans simultanés</li> <li>- 75" Performant : jusqu'à 4 écrans simultanés</li> <li>- 65" Standard : jusqu'à 6 écrans simultanés</li> </ul> <p>La capacité supérieure attribuée au profil Standard (65") par rapport aux profils supérieurs semble atypique. Pourriez-vous confirmer ces valeurs ou apporter les corrections nécessaires ?</p>	<p>La capacité d'affichage simultané constitue une caractéristique spécifique aux modèles ciblés, qui peut varier selon les configurations techniques propres à chaque catégorie (taille d'écran, architecture matérielle et fonctionnalités intégrées), indépendamment du positionnement global en termes de performance.</p> <p>En conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>85" Très performant</b> : affichage simultané jusqu'à <b>4 écrans</b></li> <li>• <b>75" Performant</b> : affichage simultané jusqu'à <b>4 écrans</b></li> <li>• <b>65" Standard</b> : affichage simultané jusqu'à <b>6 écrans</b></li> </ul> <p>Il ne s'agit donc pas d'une erreur, mais de <b>spécifications techniques distinctes selon les profils concernés</b>.</p> <p>Les soumissionnaires sont tenus de respecter ces exigences minimales pour l'établissement de leur offre.</p>
<p><b>5. LOT 4 MODULAIRE TRÈS PERFORMANT, CERTIFICATIONS PLATEFORMES (Annexe 1)</b></p> <p>Le profil Modulaire Très performant (grande salle, plus de 15 personnes) est certifié Zoom et Google Meet uniquement, alors que les profils Performant et Standard</p>	<p>Un équipement certifié Google Meet ou Zoom est également compatible avec Microsoft Teams. Par conséquent, le fournisseur peut proposer un équipement certifié Teams, à condition qu'il réponde à l'ensemble des autres exigences techniques spécifiées.</p>

<p>du même lot incluent une certification Microsoft Teams.</p> <p>Cette différenciation est-elle intentionnelle ? Dans l'affirmative, pourriez-vous préciser si des équipements certifiés Microsoft Teams peuvent être proposés en réponse à ce poste, pour autant qu'ils satisfassent aux autres exigences techniques ?</p>	
<p><b>6. AUTORISATION OFFICIELLE DU FABRICANT, PÉRIMÈTRE ET FORMAT (§ 4.5.2 et § 6.3.1)</b></p> <p>Le CSC exige une autorisation officielle du fabricant autorisant la commercialisation des produits proposés en République Démocratique du Congo. Afin de préparer notre offre dans les meilleures conditions, pourriez-vous préciser :</p> <p>a) Cette autorisation doit-elle être émise spécifiquement pour le présent appel d'offres, ou un document général d'agrément distributeur couvrant la RDC est-il recevable ?</p> <p>b) En cas de distribution indirecte (fabricant, distributeur régional, soumissionnaire), le document doit-il émaner du fabricant ou du distributeur régional agréé ?</p>	<p>Conformément aux exigences reprises aux points <b>4.5.2 (critères de sélection)</b> et <b>6.3.1 (spécifications techniques)</b> du cahier spécial des charges, le soumissionnaire doit démontrer qu'il est autorisé à commercialiser les produits proposés en République Démocratique du Congo, notamment au moyen d'une <b>autorisation officielle du fabricant</b>.</p> <p><b>a) Nature de l'autorisation attendue</b></p> <p>L'autorisation ne doit pas obligatoirement être émise spécifiquement pour le présent appel d'offres.</p> <p>Un document général d'agrément (distributeur, revendeur ou partenaire) est recevable, pour autant qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit <b>valide au moment de la remise des offres</b> ;</li> <li>• couvre explicitement la <b>commercialisation des produits en République Démocratique du Congo</b> ;</li> <li>• permette d'établir sans ambiguïté le <b>lien entre le soumissionnaire et le fabricant</b>.</li> </ul> <p><b>b) Chaîne de distribution (fabricant / distributeur / soumissionnaire)</b></p> <p>En cas de distribution indirecte, l'autorisation peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit émaner directement du <b>fabricant</b> ;</li> <li>• soit, le cas échéant, d'un <b>distributeur régional agréé par le fabricant</b>, à condition que la chaîne de distribution soit <b>clairement documentée et traçable</b>, permettant au pouvoir adjudicateur de vérifier que les produits proposés proviennent</li> </ul>

		<p>d'un canal officiel autorisé.</p> <p>Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'authenticité et la validité des documents fournis.</p>
	<p><b>7. CAPACITÉ LOGISTIQUE PROVINCIALE, NIVEAU DE PREUVE REQUIS (§ 4.5.2, critères 2 et 5)</b></p> <p>Le CSC exige que les références et les ressources humaines techniques démontrent une capacité logistique à assurer des livraisons dans les coordinations provinciales d'Enabel. Pourriez-vous préciser le niveau de preuve attendu lorsqu'un soumissionnaire dispose d'un partenariat logistique formalisé avec un prestataire de transport provincial, sans avoir antérieurement effectué des livraisons directes dans ces provinces pour des clients institutionnels ?</p>	<p>Conformément aux exigences prévues au point <b>4.5.2 du cahier spécial des charges</b>, la capacité logistique du soumissionnaire peut être démontrée soit par des références pertinentes, soit par une description détaillée de son dispositif logistique, notamment en ce qui concerne la capacité à assurer des livraisons dans les différentes coordinations d'Enabel en République Démocratique du Congo, y compris en provinces.</p> <p>Dans le cas où le soumissionnaire ne dispose pas encore de références directes de livraisons provinciales pour des clients institutionnels, il est admis qu'il puisse démontrer sa capacité logistique au moyen d'un <b>partenariat formalisé avec un prestataire logistique</b>.</p> <p>Dans ce cadre, le niveau de preuve attendu comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un <b>accord ou contrat de partenariat</b> clairement établi avec le prestataire logistique ;</li> <li>• une <b>description détaillée du dispositif logistique</b> (couverture géographique, organisation des livraisons, moyens mobilisés, etc.) ;</li> <li>• les <b>références et capacités propres du prestataire logistique</b>, permettant d'attester de sa capacité à assurer des livraisons en provinces ;</li> <li>• le cas échéant, toute <b>preuve complémentaire</b> permettant d'établir de manière crédible la capacité opérationnelle du dispositif proposé.</li> </ul> <p>Le pouvoir adjudicateur appréciera la capacité logistique sur la base de l'ensemble des éléments fournis, en vérifiant notamment la <b>cohérence, la crédibilité et la traçabilité du dispositif présenté</b>.</p> <p>L'absence de références propres pourra être compensée par la qualité et la robustesse du dispositif logistique proposé, pour autant que celui-ci permette d'assurer</p>

		effectivement l'exécution du marché.
4	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Notre entreprise a l'honneur de soumettre sa candidature en réponse à l'appel d'offres relatif à la mise en place d'un accord-cadre pour la fourniture et la livraison d'équipements informatiques en République Démocratique du Congo. Vous trouverez en pièces jointes les documents administratifs requis, ainsi que notre présentation institutionnelle, attestant de notre conformité et de notre capacité technique et opérationnelle.</p> <p>Après analyse de votre appel d'offres, nous confirmons notre parfaite compréhension de sa structuration en six lots distincts et indivisibles, couvrant respectivement les ordinateurs, les accessoires, les imprimantes, les équipements de vidéoconférence, les téléphones et tablettes, ainsi que les écrans. Nous nous positionnons sur l'ensemble de ces lots et intégrons pleinement les exigences techniques, logistiques et contractuelles associées, notamment la présentation d'une offre en prix DDP Kinshasa. Nous étudierons également la possibilité d'introduire l'option autorisée relative à la livraison en provinces, avec une organisation logistique adaptée.</p> <p>Notre entreprise se spécialise dans la fourniture, l'installation et le suivi de matériel informatique pour des projets structurés nécessitant fiabilité et efficacité. Dans le cadre de l'ensemble des lots, nous nous engageons à assurer une livraison rapide, une configuration complète des</p>	<p>Madame, Monsieur</p> <p>Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à la procédure de marché mentionnée en objet.</p> <p>Cependant nous vous convions à relire les dispositions du cahier spécial des charges prévues à la section 4.4.5-Introduction des offres qui vous donne les différentes possibilités d'envoyer votre offre.</p> <p>Les documents transmis par voie électronique (email) ne peuvent en aucun cas être considérés comme une soumission valable et ne seront dès lors pas pris en compte dans le cadre de l'évaluation.</p> <p>Par contre le DUME fait partie des documents cités au point 7.5- Documents à remettre – liste exhaustive du csc lors de l'introduction de votre offre.</p> <p>Bien cordialement,</p>

<p>équipements ainsi qu'un accompagnement technique adapté, garantissant performance, durabilité et parfaite conformité aux spécifications requises. Nous disposons également d'un service après-vente opérationnel en République Démocratique du Congo, assurant un support technique efficace et adapté.</p> <p>D'autres documents constitutifs de notre offre vous seront transmis dans les meilleurs délais, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. les fiches techniques des équipements proposés ;</li><li>2. les certificats de conformité (CE, FCC, RoHS) ;</li><li>3. les preuves de service après-vente en RDC ;</li><li>4. la déclaration sur l'honneur ;</li><li>5. les éléments relatifs à notre capacité financière (chiffre d'affaires).</li></ol> <p>Nous restons à votre disposition pour compléter le DUME ainsi que tout autre formulaire requis, afin de finaliser notre dossier conformément à vos exigences.</p> <p>Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.</p>	
---	--